
Adresse des officiers du 4e bataillon des volontaires de la Dordogne offrant un don de 500 livres pour les frais de guerre, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers du 4e bataillon des volontaires de la Dordogne offrant un don de 500 livres pour les frais de guerre, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 283-284;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39509_t1_0283_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'agriculture en témoignage de ses vertus et de ses talents agricoles, nous a députés vers vous pour en faire hommage à la patrie. Nous sommes ses enfants et nous vous supplions en son nom de l'accepter.

« Elle ne connaît d'autres distinctions que celles du mérite et de la vertu.

« Ce métal orgueilleux porte des signes que le gouvernement républicain abhorre, cela seul a suffi pour s'en dessaisir. Peut-elle, citoyens, l'employer à un meilleur usage que d'en consacrer la valeur au soulagement des défenseurs de notre sainte liberté?

« Nous n'avons, citoyens pères de la France, d'autres désirs que ceux de cette mère vertueuse et vraiment républicaine, et d'autres sentiments que de concourir au bonheur de nos frères et de répéter et propager à jamais ce cri unanime de tous les bons patriotes :

« Vive la République une et indivisible !

« Vive la Montagne !

Le rédacteur du « Journal de Marseille » fait hommage de ses premiers numéros. Il envoie 15 livres qui lui ont été remises par le citoyen Mamon Levi, juif, en reconnaissance de ce que la Révolution française a brisé ses fers, et lui a procuré l'inestimable avantage d'épouser une Française.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du rédacteur du Journal de Marseille (2).

Au citoyen Président de la Convention.

Marseille, le 25 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ai déjà adressé à la Convention les premiers numéros du *Journal républicain de Marseille*, pour lui en faire agréer l'hommage. N'ayant point reçu de réponse, ni vu mention dans les papiers publics, je te les adresse de nouveau et te prie instamment de les offrir aux braves Montagnards qui, grâce à l'énergie du peuple, composent seuls maintenant la représentation nationale.

« Je joins à cette offrande 15 livres qui m'ont été remises par le citoyen Mamon Lévi, juif, en reconnaissance de ce que la Révolution a brisé ses fers et lui a procuré, m'a-t-il dit, l'inestimable avantage d'épouser une Française : c'est le denier d'un sans-culotte plus agréable à la liberté que les millions des riches égoïstes.

« Salut et fraternité.

« X..., rédacteur du *Journal de Marseille*, rue Grignan n° 16, maison du citoyen Paul.

« P.-S. Je te prie de faire donner des ordres pour que le *Bulletin de la Convention* me soit

envoyé, ainsi que les distributions qui se font aux députés. »

Les représentants du peuple dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, envoient 450 livres en assignats, et 57 liv. 15 s. en numéraire, données par le 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne, pour subvenir aux frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Delacroix, Louchet et Legendre, représentants du peuple dans la Seine-Inférieure (2).

Les représentants du peuple français, envoyés dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, à la Convention nationale.

« Evreux, ce frimaire an II de la République française une et indivisible.

« Nous vous avons annoncé que les officiers du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne avaient déposé dans nos mains 450 livres en assignats et 57 livres 15 sols en numéraire pour subvenir aux frais de la guerre.

« Nous vous avons en même temps demandé s'il fallait vous envoyer cet argent ou le faire remettre dans la caisse du district. Votre silence nous détermine à vous l'adresser.

« Nous vous transmettons aussi l'adresse qui accompagne cette offrande patriotique. Vous applaudirez aux sentiments qu'elle exprime; ils sont républicains.

« Nous vous en demandons la mention honorable et l'insertion au *Bulletin*.

« DELACROIX; L. LOUCHET; LEGENDRE. »

Adresse des officiers du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne (3).

Les officiers du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne, aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale.

Citoyens représentants,

« Le dernier jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible, a été pour nous un jour de fête, nous ne dirons pas un jour de repos, car tout bon républicain n'en doit connaître qu'après avoir assuré le bonheur de sa patrie. Nous avons cru ne pouvoir mieux la célébrer que par la légère offrande de la somme de 500 livres

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807; *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 28 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 193.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.

5 sols pour les frais de la guerre. Nous vous prions de l'accepter avec celle de nos bras et de nos vies.

(*Suivent 9 signatures.*)

« Au Havre, le 10^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française, une et indivisible. »

Les officiers municipaux de la commune de Maintenon écrivent qu'ils sont parvenus à détruire le fanatisme. Ils ont consacré un temple à la Raison, et ils envoient les lettres de prêtrise de quatre de leurs jongleurs.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des officiers municipaux de la commune de Maintenon (2).

« Municipalité de Maintenon, district de Chartres, 5 frimaire an II.

« Citoyen Président,

« Nous sommes parvenus dans notre commune, à détruire le fanatisme; Maintenon est à la hauteur de la Révolution; il n'a plus ni prêtre, ni pigeons qui faisaient la ruine de nos habitations.

« Ci-joint quatre lettres de quatre prêtres qui étaient nos curés, vicaires et joueurs de gobelets. Nous avons maintenant deux temples purgés du fanatisme, l'un est celui de la Raison et l'autre la Société populaire. Nous t'invitons d'en faire part à la Convention nationale et de lui annoncer que nos concitoyens la félicitent sur son ouvrage et l'engagent à rester à son poste jusqu'à l'entier anéantissement des tyrans.

« Salut et fraternité.

« *Les maires et officiers municipaux de la commune de Maintenon,*

PREVOST, *maire*; GEORGET; Ameline LANGLOIS; HOBIER; G. ROBERT, *juge de paix*; LEGENDRE, *secrétaire.* »

Le citoyen Dulneau fait don des arrérages de sa pension de 1,800 livres jusqu'à la paix, ainsi que de la médaille qui lui avait été donnée à la Fédération de 1790.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit le document des Archives nationales (1).

« Citoyens représentants,

« La Société populaire d'Étain, réunie au comité de surveillance, nous a chargés de féliciter la Convention sur ses glorieux travaux. Qui plus que nous en sent le prix? Enchaînés dans nos personnes, trainés dans les cachots par les ennemis de la République, pillés et volés l'année dernière, c'est aux mesures rigoureuses que la Convention a prises que nous devons notre liberté et notre salut.

« Nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à ce que tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la République soient anéantis.

« Recevez l'offrande que nous vous faisons, au nom du citoyen Dulneau, des arrérages de sa pension de 1,800 livres jusqu'à la paix, ainsi que la médaille qui lui avait été donnée à la fédération de 1790. C'est le denier de la veuve, vous ne le dédaignerez pas. Le citoyen Dulneau serait bien flatté si la Convention lui accordait la médaille du 10 août en échange de celle qu'il offre.

« LIEUTAUD. »

La Société républicaine de Salies, département de Haute-Garonne, écrit que sa sollicitude pour nos frères d'armes lui avait fait prévenir le décret d'invitation du 19 brumaire; un dépôt, surveillé par deux membres de la Société, avait été établi dans ce chef-lieu pour recevoir les capotes, chemises, souliers, guêtres et redingotes, que des commissaires étaient chargés de recueillir dans chaque commune du canton, et déjà un grand nombre d'effets remplit le magasin.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société républicaine de Salies (3).

La Société républicaine des Amis de la liberté et de l'égalité séante à Salies, département de la Haute-Garonne, à la Convention nationale.

« Pères de la patrie,

« La Société populaire des sans-culottes du canton de Salies vous félicite des mesures fermes et vigoureuses que vous prenez pour sauver la République. Continuez, législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés aient reconnu la République française, une et indivisible, et qu'une paix glorieuse aura consolidé les bases de notre gouvernement.

C'est pour la seconde fois que nous vous faisons la même prière dans la parfaite confiance que vous vous en ferez un devoir, crainte que de nouveaux Brissot ne vinsent conspirer dans la législature. Nous avons applaudi au jugement qui a fait tomber les têtes des factieux de la Gironde et nous applaudissons à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.